

K) TARIFS MEDIATHEQUE

INSCRIPTION INDIVIDUELLE (POUR UN AN)

L'abonnement sera **gratuit** pour les résidents de la commune et les hors commune de **0 à 18 ans**, sur présentation d'un justificatif de scolarité.

	2024	2025
pour les résidents de la commune	18.50 €	19 €
pour les résidents hors commune	24.00 €	24.50 €
Tarif réduit pour les résidents de la commune *	9.50 €	9.70 €
Tarif réduit pour les résidents hors commune *	14.00 €	14.30 €

* Personnes ayant droit aux tarifs réduits sur présentation d'un justificatif :

- Bénéficiaires Allocation Adulte Handicapé
- Bénéficiaires du Minimum Vieillesse
- Bénéficiaires du RSA
- Bénéficiaires Allocation Parents Isolés
- Demandeurs d'emploi
- Etudiants (de 18 à 25 ans)

INSCRIPTION POUR LES RESIDENTS TEMPORAIRES

	2024	2025
Résidents temporaires (pour une durée de 6 mois maxi)	9.50 €	9.70 €
Avec une caution de	53.00 €	54 €

INSCRIPTIONS COLLECTIVES

L'abonnement sera gratuit pour :

- Les écoles maternelles de Combourg
- Les écoles élémentaires de Combourg
- L'institut les Rivières
- La Maison des enfants

PHOTOCOPIES :

	2024	2025
A4	0.30 €	0.30 €
A3	0.60 €	0.60 €

Les photocopies ne pourront concerner que des documents détenus par la médiathèque et non des documents privés et sont destinées aux personnes dans le cadre de devoirs scolaires, d'études ou de recherches personnelles.

CAUTIONNEMENT

Mise en place d'une caution pour l'emprunt des liseuses. Il sera demandé **108.00 €** lors de l'emprunt d'une liseuse, cette dernière sera redonnée dès le retour de la liseuse à la médiathèque.

CARTES MAGNETIQUES

Chaque renouvellement de carte magnétique (en cas de perte, vol, etc.) sera facturé au prix de **2.00 €**.

CONNEXION INTERNET

La connexion internet sera gratuite.

REMPLACEMENT DES LIVRES, CD ET DVD

En cas de documents endommagés ou non restitués à la médiathèque, ces derniers seront soit remplacés par les usagers soient facturés.

Dans le cas de la facturation des ouvrages, un titre de paiement sera émis même si les ouvrages sont restitués ou remplacés ; une facture de 20.00 € minimum sera émise même si l'ouvrage coûte moins de 20.00 € ; si l'ouvrage coûte plus de 20.00 €, le titre portera sur le total majoré de 10 % afin de couvrir les frais de recouvrement.